

## **Conseil Communal**

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 04/2024 :

Demande de crédit complémentaire au budget 2024 de CHF 28'000.-- TTC pour divers travaux à l'auberge communale. Régularisation de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 07 mars 2024 pour étudier le préavis susmentionné, en consultation téléphonique avec M.Esseiva qui a répondu à nos questions, apporté des clarifications et nous l'en remercions.

### **Commentaires généraux**

Compte tenu de l'urgence des travaux à faire, la plupart de ceux-ci ont déjà été effectués ou sont en cours d'exécution.

Il est à noter, que les projets liés aux panneaux thermiques ont évolué depuis la rédaction de ce préavis. En effet, les panneaux seront finalement retirés et remplacés par des tuiles. Comme mentionné dans le préavis, une réflexion générale sur l'installation solaire sera faite ultérieurement.

### **Propositions d'amendements**

Néant

### **Conclusion**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 04/2024 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé, ceci à l'unanimité des participants.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 07 mars 2024

Raymond Reuteler, rapporteur



Dany Badan



Pietro Izzo (excusé)

Thomas Kriha



inal Uygur

